



AVIS DE CONCOURS

“PREMIO DI ARTE CERAMICA FRATELLI MELIS 2021”

Concours Art de la Céramique Fratelli Melis 2021

Bosa, Sardaigne, Italie

Concours clôturé à 23h59 du 27/06/2021

et

Exposition Internationale du 7 au 25 août 2021

“PREMIO DI ARTE CERAMICA FRATELLI MELIS 2021”

Le **Concours “Premio di arte ceramica Fratelli Melis 2021”** vise à diffuser et à mettre en valeur la culture de la céramique dans toutes ses expressions, à travers la promotion et le soutien des céramistes qui travaillent dans les secteurs de l'art, de l'artisanat et du design, au niveau national et international.

La **ville de Bosa**, en Sardaigne, dédie ce Concours à ses illustres *enfants Federico et Melchiorre Melis* qui, pendant le XXe siècle, ont contribué à répandre le langage de l'art de la céramique dans tout le pays. Le Concours valorisera la poétique de leur art à travers des conférences qui retracent la vie des deux artistes.

Le **Concours “Premio di arte ceramica Fratelli Melis 2021”** est organisé par la **Pro Loco M. Melis de Bosa**, par la **mairie de Bosa**, les Adjointes à la Culture et au Tourisme, en collaboration avec l'association culturelle **Messy Lab**, **Collectif de Céramique de Turin** et le **Collectif National des Céramistes** (France).

Cet événement est inséré dans le programme d'été **Langages d'auteur 2021. Voyage entre arts et artisanat dans la ville des couleurs**. Cette année, l'accent est mis sur le langage plastique de l'argile, promu à travers des conférences, des expositions et des ateliers. Ces derniers auront lieu dans les coins les plus typiques du très coloré centre-ville historique de Bosa et raviront les adultes comme les enfants.

Art. 1 CONCOURS ET EXPOSITION

Le **Concours “Premio di arte ceramica Fratelli Melis 2021”** prévoit l’organisation d’une **Exposition Internationale** dans l'ancien Couvent des Capucins de Bosa. Cette exposition accueillera les œuvres sélectionnées par un **Jury** d'experts. Les prix décernés sont de deux sortes pour les deux catégories des participants, les “**Moins de 35 ans**” et les “**Plus de 35 ans**” :

- **deux prix en argent**, pour les deux catégories
- **deux Mentions du Jury**, pour les deux catégories

Art.2 QUI PEUT POSTULER

Peuvent participer au concours les artistes, les artisans et les designers, émergents ou confirmés, professionnels ou amateurs, qui utilisent la céramique comme langage artistique.

Le concours est ouvert à toute personne majeure, sans autre limite d'âge, de sexe ou de nationalité. Il est possible de concourir individuellement ou collectivement.

Les candidats peuvent envoyer leur candidature pour l'une des deux catégories suivantes, en fonction de l'année de naissance :

- Moins de 35 ans (de 18 à 35 ans)
- Plus de 35 ans

Dans le cas de collectifs, la date de naissance du candidat le plus âgé sera prise comme référence.

Art.3 THÉMATIQUE DU CONCOURS

Il est possible de participer au **Concours “Premio di arte ceramica Fratelli Melis 2021”** avec une seule œuvre originale. Seules les pièces réalisées principalement en céramique sont admises au concours.

Les œuvres peuvent être réalisées avec n'importe quelle technique céramique. La thématique est libre. Pour de la sélection, les points suivants seront pris en compte :

- **cohérence** : technique et concept de la proposition
- **originalité** : poétique et esthétique de l'œuvre

Les œuvres doivent respecter les points suivants :

- réalisées à la main (au moins en partie)
- fabriquées principalement en céramique
- pas primées à d'autres concours
- de propriété du participant ou du collectif participant
- édition unique ou limitée

Art.4 SÉLECTION DES OEUVRES ET ATTRIBUTION DES PRIX

La **sélection des œuvres** en compétition pour l'exposition du 7 au 25 août 2021 à Bosa, est confiée au jugement incontestable d'un jury composé d'experts du secteur (céramistes, journalistes, artistes).

Parmi les œuvres sélectionnées pour l'exposition, seront par la suite choisi(e)s les lauréat(e)s des prix des **deux catégories** proposées :

- Prix catégorie « Plus de 35 ans » : 1 000,00 €
- Prix catégorie « Moins de 35 ans » : 1 000,00 €

Pour chaque catégorie, il y aura aussi une **Mention du Jury**, qui sera attribuée à d'autres oeuvres particulièrement méritantes.

Les lauréats seront annoncés le 7 août 2021, lors de la cérémonie d'ouverture de l'exposition. **Les œuvres gagnantes des prix en argent deviendront la propriété de la ville de Bosa** qui les mettra en valeur grâce à une présentation adéquate.

Les œuvres et les participants sélectionnés seront inclus dans le catalogue virtuel de l'exposition qui sera publié sur le web et téléchargeable.

Art.5 DÉLAIS ET INSTRUCTIONS POUR L'INSCRIPTION AU CONCOURS

Pour procéder à l'inscription au concours, il faut **remplir le formulaire** google via le lien suivant <https://forms.gle/CF7Pkaowy6oNsUpt5> **avant 23h59 du 27/06/2021**.

Les informations suivantes vous seront demandées dans le formulaire google afin de valider l'inscription :

- coordonnées du participant (dans le cas d'un collectif, indiquer celles du participant le plus âgé)
- le concept \ la poétique de l'œuvre (maximum 350 caractères);
- la fiche technique;
- les dimensions (pour des raisons logistiques il est conseillé de respecter les dimensions suivantes max 100x100x100 cm. Pour proposer d'autres dimensions, merci de contacter l'organisation);
- deux ou trois photos sur fond neutre (format JPG, 72 dpi, 2200 x 1400 px, max 3 Mo);
- un court curriculum vitae du participant / collectif (maximum 600 caractères);
- le récépissé de paiement des frais d'inscription (25€)

Merci de bien veiller à fournir toutes les informations requises : la candidature ne sera acceptée qu'en présence de tous les documents complétés dans chaque partie.

La liste des participants sélectionnés sera publiée avant le **07/07/2021** sur les sites Internet des organismes organisateurs, www.bosaproloco.it, www.comune.bosa.or.it, www.messylab.org, sur la page «**Linguaggi d'autore 2021** » et sur le site du CNC www.collectif-ceramistes.org . L'acceptation ou le refus de la candidature sera communiquée par courrier électronique aux participants concernés.

Art. 6 JURY

- **Giovanni Cimatti**, artiste (Faenza-RA)
- **Giuseppe Olmeti**, secrétaire coordinateur de l'Associazione Italiana Città della Ceramica, secrétaire général et directeur des projets AEuCC (European Grouping of Territorial Cooperation Cities of Ceramics)
- **Lea Gobbi**, artiste, directrice de l'école municipale de céramique d'Albisola Superiore (SV)
- **Stefania Spanedda**, directrice artistique de Linguaggi d'autore. Voyage entre arts et artisanat dans la ville des couleurs (Bosa -OR), céramiste de Messy Lab, collectif céramique (Turin)
- **Paola Ceriotti**, céramiste de Messy Lab, collectif céramique (Turin)
- **Salvatore Farci**, céramiste, directeur de La Festa Della Ceramica, marché de potiers international (Cagliari)
- **Sara Susini**, céramiste et coordinatrice pour l'Italie de la commission des relations internationales du Collectif National des Céramistes (France)
- **Alessandra Raggio**, journaliste, rédactrice en chef adjointe de l'Unione Sarda (Cagliari)
- **Pina Monne**, Artiste (Tinnura-OR)

Les jugements, les critères et les méthodes d'évaluation pour la sélection et l'attribution des prix par le jury sont définitifs.

Art.7 FRAIS D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription au Concours "Premio di arte ceramica Fratelli Melis 2021" est de 25 euros, à titre de contribution aux frais d'organisation.

Le règlement des frais doit être effectué par virement bancaire à l'ordre de : Pro Loco Melkiorre Melis, IBAN : IT42L0101585270000070363270. **Motif du virement :** "PRENOM et NOM, frais de participation au **Concours "Premio di arte ceramica Fratelli Melis 2021"**.

Art.8 DÉPÔT ET RETRAIT DES OEUVRES

Les œuvres sélectionnées doivent être accompagnées du nom de l'artiste \ collectif et être emballées de manière professionnelle. Elles doivent parvenir sur le site de l'exposition dans les délais et conditions qui seront indiquées par l'organisation par courrier électronique.

Les œuvres peuvent être déposées et retirées en personne ou expédiées franco de port. L'envoi doit être conforme aux normes minimales de sécurité pour le transport des œuvres céramiques et être effectué par des entreprises autorisées à transporter des marchandises pour le compte de tiers, notamment pour les œuvres d'art.

Les œuvres doivent être emballées de manière professionnelle. Pour l'expédition, il est nécessaire d'utiliser un emballage approprié qui doit également être utilisé pour le retour. Les frais et l'organisation du transport (aller-retour et éventuels frais de douane) sont à la charge des participants. **Toutes les œuvres doivent parvenir sur le site de l'exposition au plus tard le 25 juillet.**

Les œuvres peuvent être retirées en personne ou par l'intermédiaire d'une société spécialisée désignée par le participant, du 29 août au 10 septembre 2021, selon les horaires qui seront communiqués par l'organisation. Les œuvres non retirées avant le 10 septembre 2021 deviendront la propriété de l'Organisation du concours. Les participants qui le souhaitent peuvent faire don de leur œuvre à la ville de Bosa.

Art.9 ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'Organisation s'engage à assurer le plus grand soin dans la mise en place et la gestion de l'exposition qui sera supervisée par un personnel qualifié. L'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, vandalisme ou dommage de toute nature pouvant survenir tant lors de l'expédition que pendant les phases d'organisation et de gestion de l'exposition.

L'organisation ne se chargera en aucun cas d'assurer les œuvres que ce soit pendant le transport ou lors de la manutention, de l'installation et pendant leur présence dans les locaux de l'exposition et ne pourra donc faire l'objet de recours en cas de réclamation ou de tout dommage. Les participants qui le souhaitent pourront souscrire une assurance pour les œuvres à leurs frais, en choisissant une entreprise de confiance.

La police d'assurance doit notamment prévoir la renonciation à tout recours contre l'Organisation du Concours, qui ne sera pas tenue de réparer les dommages subis par les œuvres pendant le transport et pendant toute phase du concours. Si une œuvre arrive endommagée, elle ne sera pas exposée, le participant sera invité à en envoyer une autre similaire.

Art.10 CATALOGUE ET DROITS

Le catalogue virtuel sera édité par l'Organisation à laquelle les artistes cèdent tous les droits de reproduction des œuvres lors de leur participation.

Les artistes autorisent également la prise de vue photographique, cinématographique, télévisuelle ou numérique de leurs œuvres et les usages que l'Organisation décidera aux fins de la promotion du Concours (affiches, cartes postales ou autres) pour d'autres activités culturelles de l'Organisation.

Art.11 INSTALLATION

La mise en place de l'exposition sera réalisée exclusivement par l'Organisation. Les participants à l'exposition sont invités à détailler les modalités de mise en place et de présentation de leur travail dans la fiche technique demandée lors de l'inscription au concours.

Art.12 MODIFICATIONS

En cas de besoin avéré, l'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications à cet avis de concours. Toute modification sera publiée sur le site.

Art.13 ACCEPTATION DES ARTICLES DE CET AVIS

La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle de tous les articles de cet avis de concours.

Art.14 TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Toutes les données personnelles des participants transmises à l'Organisation suite à l'avis de concours seront utilisées pour effectuer la **première sélection** pour l'exposition ainsi que la **deuxième sélection** pour décerner les prix. Les données seront utilisées et traitées, à la fois avec des procédures traditionnelles et informatisées, conformément au «Code de protection des données personnelles» par l'Organisation. Comme indiqué dans le présent avis de concours, les données personnelles sont essentielles pour l'admission à la sélection. Les autres informations demandées sont nécessaires pour le déroulement de la manifestation et pour la communication. L'Organisation reconnaît aux participants au concours les droits en vertu de l'art. 7 du décret législatif 196/2003 de la loi italienne. Nous vous informons également que pour exercer les droits inhérents à l'utilisation et au stockage de vos données personnelles établis par l'art. 2 du Code précité, l'intéressé peut contacter l'Organisation à l'adresse électronique de l'Organisation.

Art. 15 RÈGLEMENT COVID

Toutes les toutes les phases du concours seront gérées en totale conformité avec la réglementation COVID en vigueur.

Art.16 AUTRES INFORMATIONS ET CONTACTS

Pour toute question, merci de contacter l'Organisation via l'adresse électronique suivante : premiomelis@gmail.com